



Ville de Draguignan



Compte-rendu réunion quartier « Est » Le 11 avril 2022

Était présent :

M. Souza Jean Pierre, conseiller municipal, délégué aux risques majeurs et vice-président du SMA

Mme Scheffer Marie, responsable du service pluvial

M. Meunier Franck, responsable du service vie des quartiers et cadre de vie.

Les membres du Conseil de quartier "EST" : ANGELO Sylviane, Sylvain BAZZICONI, Bruno DEVOUGE, DEVYNCK Gérard, LUNA Marie, SAID Pierre-Yves, NICOLINI Evelyne, Serge ORJUBIN, PERNA Dominique, POUTET Daniel, Brigitte PROVENCE, Claude SCHWEITZER, TOUZE Robert.

Invités : POISSON, BIANCO, LICAUSI, CICCIA

La rencontre est animée par Sylvain Bazziconi.

Secrétaire de séance : Serge Orjubin .

La rencontre débute à 18 heures Salle "Conférence" de la MSJ et l'occasion d'évoquer les enjeux liés au pluvial, en présence d'élus et de techniciens.

Une réunion donc visant les eaux de ruissellement "EST" avec l'aval de la mairie s'est tenue le 11 avril dernier en présence notamment de Madame Scheffer - Responsable du Pluvial et de M. Souza, élu de Draguignan et représentant le Syndicat Mixte de l'Argens (S.M.A.), le département, quant à lui, ayant préféré décliner notre invitation concernant une problématique qui s'inscrit dans la durée touchant une partie des eaux de ruissellement en provenance vraisemblablement de la D59 pour pénétrer "in fine" dans le Lotissement "LES FAÏSSES".

En effet, Draguignan et sa périphérie sont soumis depuis des siècles à des inondations semblables à celles du 15 Juin 2010 (Source Les Archives Départementales et l'histoire de la rivière La Nartuby et ses crues historiques)

La topographie et/ou morphologie de la Ville est telle que l'on se retrouve en Zone Inondable même si on est loin de la rivière !

Outre cela, nos habitations se trouvent dans un relief encadré à l'EST par les vallons des bois de la Vaugine qui culminent entre 250 m et 450 m d'altitude.

De surcroît, 24 de nos logements sur 30 des Conseillers du Quartier "EST" sont impactés par le risque inondation par ruissellement des eaux de pluies dont 10 affectés et 14 très affectés en raison de l'approbation d'un PPR de type inondation nommé PPR - Draguignan (Révision) (pertinent ou pas) définitivement adopté en date du 10/02/2014 (Source : erial.georisques.gouv.fr)

Monsieur Jean-Pierre SOUZA, Conseiller délégué à la prévention des risques naturels et technologiques, réserve communale et sécurité civile nous confirme que Draguignan et son territoire sont bel et bien exposés à des risques tels que les inondations. C'est pourquoi la municipalité met tout en œuvre pour lutter contre ce risque naturel en levant des moyens d'action.

De plus, DPVa a instauré en mars la taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) afin de financer la lutte contre les inondations (En 2022, 26 millions d'€).

A titre d'exemple, cela concerne les aménagements sur les rivières dont ceux de la plaine urbanisée Draguignan-Trans-en-Provence. De mars à juillet, des travaux de dévoiement sont prévus par le SMA, route du Plan à Trans-en-Provence.

Mise en œuvre prochaine du dispositif « Alabri », visant à faire un diagnostic de vulnérabilité des habitations exposées au risque inondation aboutissant à des travaux de protection financés par l'Etat à 80 % sous conditions, Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) appelé fonds Barnier.

Une Police de l'urbanisme est chargée de vérifier la conformité des PC et des DP, dont celles relatives aux bassins de rétention des eaux de ruissellement car ceux réalisés avec du ballast restent interdits.

Enfin, le Président de saluer les travaux et études hydrauliques en matière de gestion des eaux pluviales qui ont été menés depuis 2014 à récemment : 2020 avec la réalisation d'un cadre pluvial sous l'Avenue Jean Monnet mais aussi de rappeler la présence d'un ruisseau (Ste Barbe) qui passe sous l'Avenue de la Grande Armée (D59) et qui longe la clôture du camp militaire, ces cours du ruisseau paraissent non entretenus en plus d'être envahis par les végétaux, les avaloirs de chaussée (grilles pour le pluvial) envahis de feuilles mortes mais aussi plus obstruant de détritiques en tout genre (plastique, bouteille, canettes, autres), de souligner la présence de plusieurs anciens puits (a priori 7), sur le terrain nu de Sainte Barbe, mais aussi les venues d'eaux de pluies de Sainte Barbe, Chemin des Négadis, Avenue Koenig qui transforment à chaque impluvium violent l'Avenue Jean Monnet en un torrent ce malgré les efforts entrepris en 2020 pour mieux gérer ces eaux de pluies.

Mme SCHEFFER précise que les réseaux d'eau pluviale sont normalement conçus pour s'auto-nettoyer, notamment en ce qui concerne les feuilles mortes qui peuvent s'y accumuler.

De plus, chaque réalisation potentiellement subventionnée par l'Etat doit faire l'objet d'une étude coût/impact afin d'en justifier la réalisation. Cependant, la municipalité a fait le choix de réaliser, chaque fois que cela est possible (critères techniques et financiers...) les aménagements nécessaires.

Et d'exposer le cas de bassin de rétention de certains lotissements (côté droit, en remontant le chemin des Négadis, du côté opposé au camp militaire) jugés inopérants car ne se remplissant que très peu ou pas du tout lors des fortes pluies mais aussi le projet du bassin "POISSON" qui prend qui est toujours au point mort à ce jour ce que nous pouvons malheureusement déplorer.

Sont évoqués les expériences de M. DENTAL demeurant au 1441, Avenue de la Grande Armée, Mme PROVENCE Brigitte régulièrement envahie par les EP (2011-2015-2016 et 2019) au 1735 Chemin des Faïsses et celui du Président de l'ASL Les Faïsses qui se plaint régulièrement depuis la construction du rond-point des EMD en raison apparemment de son emprise foncière sur le terrain privé du Lotissement Les Faïsses.

Des planches photographiques de ces situations sont alors projetées et portées à la connaissance de l'Assemblée présente (y compris les Invités).

Le Conseil de quartier remercie vivement M. SOUZA de s'emparer de ces cas vécus pour les analyser et éventuellement y faire les visites sur site qui s'imposeront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Prochaines réunions :

- Jeudi 19 mai 2022 à 14 h en Bureau de M. Meunier situé au 3ème étage en la Mairie Annexe avec la présence de Mme LORRAI pour préparer la Fête du 10 septembre prochain avec le Groupe d'animation du CQ7 ;

- Permanence du CQ7 Le Jeudi 2 Juin 2022 de 14h à 16h - Bureau A ou B - R-d-C - Mairie Annexe
Espace Joseph Collomp

- Réunion CQ7 Le Mercredi 22 juin 2022 à partir de 18 heures - Salle de Conférence

Sylvain BAZZICONI
Président du Conseil de quartier

Serge ORJUBIN
Secrétaire